



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 16 juillet 2021

Objet : Approbation du plan de financement relatif à l'acquisition de l'intégralité des locaux appartenant à la Caisse d'Allocation Familiales à Paese Novu

Date de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 33

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur TATTI François ;
Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de regrouper les crédits des cinq principaux fonds existant alors en matière d'aménagement du territoire ;

Vu le Code civil et notamment les articles 1875 et 1876 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu la réponse JO Sénat 13 décembre 2018 suite à la question écrite n°6581 publiée dans le JO Sénat le 9 août 2018 ;

Vu la délibération n°18/200 AC de l'assemblée de Corse en date du 28 juin 2018 approuvant le règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/NOV/01/08 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la reprise du centre social de Paese Novu en gestion municipale ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/FEV/01/11 en date du 4 février 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition gratuite par la Caisse d'allocations familiales à la Ville du Centre social de Paese Novu ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/JUIN/01/21 en date du 4 juin 2021 portant acquisition de l'intégralité des locaux appartenant à la Caisse d'allocations familiales à Paese Novu ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP en date du 16 février 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 13 juillet 2021.

Considérant la décision de notre collectivité d'assurer la gestion du centre social de Paese Novu suite au désengagement de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) afin de maintenir la politique sociale et familiale mise en œuvre par cette dernière. Ce désengagement a pris effet le 1er janvier 2021 ;

Considérant les négociations engagées avec la CAF en vue d'acquérir les locaux accueillant le centre social et la crèche « Ilot Calins » ;

Considérant qu'afin de ne pas interrompre le fonctionnement du centre social dans l'attente de l'issue des négociations, le conseil municipal a accepté d'une part, de bénéficier de la mise à disposition gratuite des locaux du centre social par la CAF et d'autre part, de transférer le bénéfice de cette mise à disposition au CCAS de notre collectivité afin qu'il assure la gestion du centre social pour mettre en œuvre une politique familiale et sociale répondant aux objectifs nationaux définis par la Caisse nationale des affaires familiales ;

Considérant la signature des conventions correspondantes le 1er mars 2021 ;

Considérant que par avis en date du 16 février 2021, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP a validé la négociation menée avec la CAF en vue d'acquérir la totalité du bâtiment (1130, 56 m² de surface utile) dont une partie est occupée par la crèche « Ilot Calins » (environ 225 m²) pour le prix de 900 000 € ;

Considérant que c'est par erreur que la CAF nous avait initialement indiqué que le terrain appartenait à la commune ;



Considérant que par acte en date du 26 février et 2 mars 1982, notre collectivité a cédé gratuitement la parcelle BN 299 à la Caisse d'allocations familiales afin de permettre la construction du centre social ;

Considérant que notre collectivité a approuvé l'acquisition pour le prix de 900 000 € de la parcelle BN 299 édifiée d'un bâtiment accueillant le centre social et la crèche « Ilot Calins » ;

Considérant que la réalisation de cette opération est éligible au titre du règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse ainsi qu'au titre du Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT).

Après avoir entendu le rapport de Mattea Lacave,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Acquisition de l'intégralité des locaux appartenant à la Caisse d'Allocation Familiales à Paese Novu	900 000 €	Etat – FNADT (40 %)	360 000 €
		CDC – dotation quinquennale 2020-2024 (40 %)	360 000 €
		Ville (20 %)	180 000 €
Total Dépenses	900 000 €	Total Recettes	900 000 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli